



**PREAVIS** municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 674'000.- pour la mise en séparatif et l'assainissement du réseau d'eau claire, du remplacement de la conduite d'eau potable, de l'aménagement du giratoire et de l'interconnexion en eau potable entre les communes de Vallorbe et Ballaigues suite aux travaux de sécurisation entrepris par l'Office fédéral des routes (OFROU) sur le tronçon N09 ANT Vallorbe – Essert Pittet / Douane de Vallorbe – Jonction Ballaigues

---

Vallorbe, le 4 février 2022 / ChM/FM/SC

Au Conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'Office fédéral des routes (OFROU) va entreprendre des travaux de sécurisation sur le tronçon Vallorbe-Ballaigues au printemps 2022 qui se poursuivront jusqu'en 2023. Ceux-ci prévoient la réfection complète de l'infrastructure de la chaussée et des réseaux souterrains de la route nationale, sur le secteur compris entre la douane de Vallorbe et le giratoire du Creux.

Selon la planification actuelle, les travaux se feront principalement de nuit (20:00 – 05:00), afin de perturber le moins possible le trafic aux heures de pointe. L'OFROU étudie également la faisabilité d'effectuer quelques opérations « coup de poing » du vendredi dès 22:00 au lundi à 05:00 afin de réduire les nuisances subies par les riverains. Les travaux souterrains sont planifiés d'avril à octobre 2022 ; la réfection de la couche de roulement entre la douane et le giratoire du Creux sera effectuée en 2023.

Des réseaux souterrains communaux étant présents sur cette portion de la route nationale, à savoir une conduite d'eau potable en acier DN 125 datant de 1969 et une conduite d'évacuation des eaux usées/mixtes en ciment DN 250, la Municipalité a analysé l'opportunité de profiter de ces travaux pour assainir les réseaux lui appartenant.

Il s'avère ainsi que si des travaux en fouille ouverte devaient être entrepris dans les 10 à 15 prochaines années sur les réseaux communaux situés dans l'emprise de la route nationale :

1. la Commune n'aurait pas l'autorisation de détériorer le revêtement neuf qui sera posé sur le secteur "douane – giratoire" par des découpes d'enrobé et des tacons, qui peuvent justement être évités par une réalisation en synergie des travaux OFROU-Commune ;
2. ce secteur étant très fréquenté avec des charges de trafic et de poids lourds élevées, il ne sera dès lors pas possible d'interrompre la circulation en journée et il sera donc impossible, pour la Commune, de perturber par la suite le trafic de la route nationale pour la réalisation de travaux qui peuvent être entrepris en même temps que ceux de l'OFROU.

Les travaux d'assainissement des réseaux souterrains, la mise en séparatif des évacuations des eaux claires et des eaux usées ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable sur une longueur d'environ 490 mètres appartenant à la Commune, situés dans l'emprise de la route nationale, doivent donc être entrepris en même temps que les travaux de la route nationale. Une synergie des interventions

représente par ailleurs une économie substantielle d'environ Fr. 180'000.- en faveur de la Commune ; enfin, les honoraires de l'auteur du projet et de la direction des travaux sont entièrement pris en charge par l'OFROU, maître d'ouvrage, tout comme la réfection de l'infrastructure de la chaussée.

Concernant l'éclairage public, l'alimentation des candélabres appartenant à l'OFROU sera séparée de celle des candélabres de la Commune. Les coûts de cette intervention seront entièrement à la charge de l'OFROU.

La Municipalité souhaite aussi saisir l'opportunité de ce chantier pour remplacer la conduite d'eau potable jusqu'à la future interconnexion des réseaux communaux de Vallorbe et Ballaigues et réaliser le raccordement à la future station de pompage de Ballaigues, qui devrait être opérationnelle en fin d'année 2022. Cette interconnexion permettra aux deux communes d'avoir un deuxième point d'approvisionnement en eau potable en cas de crise, comme le préconise la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Dans ce contexte, les travaux à la charge de la Commune de Vallorbe sont ceux du prolongement de la conduite d'eau potable jusqu'à la station de pompage (STAP), qui se situera en contrebas du parking, propriété de VOénergies. La Commune de Ballaigues a, quant à elle, déjà entrepris la pose de la conduite d'eau potable de l'interconnexion, qui la relie au quartier du Creux ; elle sera propriétaire de la station de pompage (STAP).

La Municipalité étudiera en parallèle un projet d'aménagement du giratoire du Creux, pour un coût estimé à Fr. 50'000.-, un montant de CHF 15'812.85 étant alloué par l'OFROU pour la réalisation de celui-ci. Le Conseil communal sera bien entendu tenu au courant des réflexions et informé des aménagements prévus avant que ceux-ci ne soient effectués.

Les coûts des travaux prévus par la Commune sont devisés ainsi (TTC) :

- forfait OFROU (instal. chantier, démontages, réseaux souterrains, revêtement chaussées, signalisations)	Fr. 470'000.-
- interconnexion Vallorbe – Ballaigues	Fr. 74'000.-
- aménagement du giratoire	Fr. 50'000.-
- honoraires	Fr. 15'000.-
- divers et imprévus (10 %)	Fr. 65'000.-
<b>TOTAL</b>	<b><u>Fr. 674'000.-</u></b>

Une subvention de l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA) de l'ordre de Fr. 30'000.- sera allouée pour ces travaux.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil communal de Vallorbe**

- vu le préavis n° 01/22 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette demande ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 674'000.-, sous déduction de la subvention de l'ECA, pour la mise en séparatif et l'assainissement du réseau d'eau claire, du remplacement de la conduite d'eau potable, de l'aménagement du giratoire et de l'interconnexion en eau potable entre les communes de Vallorbe et Ballaigues suite aux travaux de sécurisation entrepris par l'Office fédéral des routes (OFROU) sur le tronçon N09 ANT Vallorbe – Essert Pittet / Douane de Vallorbe – Jonction Ballaigues ;

2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Annexe : un plan de situation

Municipal délégué : Monsieur Christophe Maradan, municipal du service des eaux